

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE
SEANCE DU 14 Octobre 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Maixent de Beigné s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Myriam TRANCHET, Maire.

Date de la convocation : Le 8 Octobre 2021

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, M. MARAIS Julien, Mme MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, M. BERNARD Gaël.

Absent et excusé CHATELLIER Mickaël

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Septembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Convention du CDG avec CNRACL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2007, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante, d'une durée de 5 ans à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée, prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par voie d'avenant;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant

2. Validation du financement par un emprunt des travaux des logements du presbytère

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux du presbytère il a été nécessaire de souscrire un emprunt de 50 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✚ Montant du capital emprunté : **50 000 € (cinquante mille Euros)**
- ✚ Durée d'amortissement en mois : **180**
- ✚ Type d'amortissement : **échéances dégressives**
- ✚ Taux d'intérêt : **0,95 % fixe**
- ✚ Périodicité : **Trimestrielle**
- ✚ Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
- ✚ Frais de dossier : **75,00 €**
- ✚ Autres commissions : **Néant**

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ Accepte le tableau de financement avec les échéances fixes de remboursement du capital pour 833,33 € par trimestre.

- ↳ S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.

3. Site internet

Mme le Maire informe que la commune a reçu la subvention attribuée par l'Etat pour la transition numérique (Création du site internet) d'un montant de 1 561 €.

4. Chauffage de la salle

Mme le Maire informe le Conseil qu'un nouveau devis va être proposé par l'entreprise Drillaud de l'Absie pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes.

Elle informe également le Conseil Municipal que le CRER va proposer dans les prochaines semaines de regrouper des demandes de subvention pour la transition énergétique à déposer auprès de l'ADEME, pour le printemps 2022.

Monsieur LAFONTAINE rappelle qu'il faudra peut-être s'inquiéter de l'isolation et de la bonne santé de la charpente.

5. Défibrillateur

Mme le Maire rappelle au conseil Municipal que les ERP (Etablissement Recevant du Public) de catégorie 5 (Salle des Fêtes), doivent être équipés de défibrillateurs au 1^{er} janvier 2022 en application des articles L.123-5 et L.123-6 du code de la construction et de l'habitation (et de l'article L.5233-1 du code de la santé publique).

La société SOVIES a fait part d'une proposition de location à 75 € HT par mois.

Le Conseil Municipal souhaite se renseigner sur l'achat de matériel et non de la location.

Mr BAILLY propose de transmettre les coordonnées du prestataire choisi par la commune de Saint Hilaire des Loges pour l'achat de leurs défibrillateurs.

6. Questions diverses

- ↳ Désherbeur à air chaud pulsé : Proposé par la société Equip' Jardin79 qui a déjà vendu ce matériel à la commune de Coulonges sur l'Autize. Monsieur BONNET va se renseigner auprès de l'équipe technique de Coulonges sur les performances de ce matériel.
- ↳ l'Arbre de Noël : Le choix est entériné d'offrir un livre à chaque enfants de 0 à 10 ans et des chocolats de Noël pour les personnes de plus de 70 ans.
- ↳ Le sujet des « boîtes à livres » est relancé : Avec idée de les mettre dans les abris-bus avec un mode d'emploi. Un contact va être pris avec Jacques GUERINEAU pour leur fabrication...
- ↳ Cimetière : Un entretien du cimetière est prévu avant la Toussaint. Madame le Maire remercie les jardiniers qui ont préparé l'entourage des caves-urnes et semé la pelouse.
- ↳ Le 11 novembre : La cérémonie aura lieu comme les années précédentes avec une cérémonie à l'église à 11h suivie de la cérémonie au monument aux morts et du vin d'honneur offert par la commune au bar le Fournil. Pour accéder au vin d'honneur le passe sanitaire sera demandé.
- ↳ Réception de travaux des logements : Le vendredi 15/10 à 18h en la présence de Mr PAPOT Damien, le maître d'œuvre. Le logement numéro 1 est déjà reloué.
- ↳ Réfection de chemins : Nous avons reçu un devis de Mr CHAIGNEAU Denis pour la somme de 3504 € TTC pour la réfection des chemins de la Gabauge et des Ardennes. Le devis de Mr BARRIET se monte à 7047 € TTC. Ces travaux sont partagés avec la commune de Saint-Laurs. La décision finale n'est pas prise mais le Conseil Municipal de Saint Maixent de Beugné opte pour le devis de Mr CHAIGNEAU.
 - Prévoir débarras et poursuite de l'entretien des fossés... (enveloppe budgétaire disponible de 5 000 €)

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 15 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.